

L'EcoMobiListe au service de l'administration

Les entreprises publiques aussi ont une conscience écologique. Leurs services de l'environnement s'appliquent à mettre en place des modes d'exploitation écologiques dans tous les domaines et notamment dans celui des transports et de la mobilité. A cet égard, l'EcoMobiListe constitue un précieux auxiliaire pour l'achat de leurs véhicules.

Canton de Bâle-Campagne

Le canton de Bâle-Campagne gère sa flotte de véhicules selon des critères écologiques et ce, depuis l'introduction du catalyseur dans les années quatre-vingt.

Le canton entretient un parc de 300 voitures de service à l'usage de ses quelque 7000 collaborateurs. Sur réservation, huit de ces véhicules sont à la disposition des employés. Avant l'acquisition de tout nouveau véhicule, le Responsable du parc automobile, Walter Pfirter, définit les besoins en la matière avec le département concerné. Dans le processus de sélection des modèles, il veille tout particulièrement à éviter l'achat d'un véhicule sur-dimensionné ou sur-motorisé par rapport aux besoins réels. Ses principaux critères de décision sont le caractère économique du véhicule (notamment sa consommation de carburant) et les résultats obtenus aux crash-tests Euro-NCAP. A l'aide de l'EcoMobiListe, il vérifie les qualités

écologiques de la voiture. En raison du mauvais classement des véhicules diesel, aucune voiture de ce type n'a jusqu'ici été intégrée à la flotte de l'administration cantonale. Depuis peu, le Service de protection de l'air des deux Bâle est équipé d'un véhicule à gaz naturel. En raison de la proximité d'une station service à gaz naturel depuis 2004, la pertinence de l'utilisation d'un véhicule fonctionnant à cette énergie est étudiée à chaque nouveau projet d'équipement.

Pour l'administration du canton de Bâle-Campagne, les critères écologiques ne s'appliquent pas seulement à l'achat des véhicules, mais également dans les déplacements. Ainsi, chaque fois que c'est possible, la préférence est donnée aux transports publics ou au vélo. En outre, le week-end, les abonnements généraux transmissibles sont mis à la disposition des collaborateurs pour leur usage personnel. ■